



FEMMES ET FILLES EN SITUATION DE HANDICAP

NOTE D'INFORMATION SUR L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
À LA CROISÉE DES CHEMINS DU HANDICAP ET DU GENRE



Les femmes et les filles handicapées sont rarement prises en considération ou spécifiquement ciblées par les investissements relatifs à l'humanitaire et au développement. Elles ont également été sous-reconnues par le mouvement des droits de la femme - la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ne fait pas explicitement référence aux femmes et aux filles handicapées.¹ De plus, malgré la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) qui reconnaît que les femmes et les filles handicapées sont confrontées à des discriminations multiples et croisées, ces dernières ont été historiquement marginalisées par les mouvements de défense des droits des personnes handicapées. Pourtant, les droits des personnes handicapées ne peuvent être garantis dans un contexte qui n'affirme pas l'égalité de toutes les femmes et de toutes les personnes de sexe différent.² Tant que les femmes et les personnes handicapées de sexe différent continueront d'être exclues, l'autonomisation des femmes et leur participation significative ne seront pas réalisées par toutes les femmes.³

1. Arguments à l'appui

Selon le RAFHC, les femmes handicapées et les femmes sourdes constituent le groupe minoritaire le plus important et le plus pauvre, avec les taux les plus élevés de violence physique, systémique, financière, psychologique et familiale.⁴ Si l'on estime qu'un ménage sur quatre compte un membre de sa famille souffrant d'un handicap,⁵ la prévalence mondiale est plus élevée pour les femmes dans les pays à revenu faible et intermédiaire, où l'on estime que les femmes représentent jusqu'à trois quarts des personnes handicapées.⁶ Les taux de handicap augmentent en fonction de l'âge,⁷ du statut de réfugié, de la race, des conflits et d'autres identités et contextes croisés.

Une femme sur trois dans le monde a subi des violences physiques et/ou sexuelles ou des violences de la part d'un partenaire intime au cours de sa vie ;⁸ mais les femmes handicapées sont deux fois plus susceptibles de subir des violences fondées sur le genre.⁹ Elles sont exposées à des risques supplémentaires d'abus et de violence émotionnels, physiques et sexuels, en particulier de la part des soignants et des

prestataires de soins de santé. Entre 40 et 68 % des jeunes femmes handicapées auront subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans.¹⁰ Les femmes et les filles handicapées ont également beaucoup moins de chances d'avoir accès à une éducation sexuelle complète et à la contraception, d'être dépistées pour les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA, et de bénéficier de dépistages de routine pour les cancers du sein, du col de l'utérus et de l'ovaire, entre autres.¹¹

Elles sont également plus susceptibles d'être forcées à tomber enceintes ou soumises à des procédures forcées ou contraintes, telles que la stérilisation, l'avortement et la contraception.¹² «Elles ont souvent été exclues des activités de développement visant à promouvoir l'accès à l'information sur la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) parce que le fait d'être handicapé est faussement associé à l'asexualité ; parce que les services de SDSR ne sont souvent pas appropriés ou accessibles aux femmes handicapées;¹³ et parce qu'il y a peu de données précises sur la prévalence du handicap, et sur les expériences et les besoins des femmes

1. UNDESA, «Femmes et filles handicapées : Using Both - the Gender and Disability Lens», 2020.

2. Rangita de Silva de Alwis, «Disability Rights, Gender, and Development-A Resource Tool for Action» (Secrétariat de la Convention relative aux droits des personnes handicapées du Département des affaires économiques et sociales ; Fonds des Nations unies pour la population ; Wellesley Centers for Women, 2008).

3. Nepveux, 'So That the Stew Reaches Everybody : Women's Negotiations of Leadership and Power in Ghana's DPO's', in Disability in Africa, ed. Toyin Falola et Nic Hamel, 1ère édition (Boydell and Brewer Limited, 2021), 319-42.

4. DAWN Canada, «More Than A Footnote : Infographic», s.d.

5. Organisation mondiale de la santé et Banque mondiale, «Rapport mondial sur le handicap 2011», 2011.

6. ONU Femmes, «Issue Brief : Making the SDGs Count for Women and Girls with Disabilities», 2017.

7. ONU Femmes, «Issue Brief : Genre, âge et handicap : Addressing the Intersection», 2022. 8. Organisation mondiale de la santé, «Fact Sheet : Violence contre les femmes», 2021.

9. RAFE Canada, «Fiche d'information : Les femmes handicapées et la violence», n.d.

10. Organisation mondiale de la santé, «Fact Sheet : La violence à l'égard des femmes».

11. Sangeeta Mecwan, Manushi Sheth, et Renu Khanna, 'Enhancing Social Accountability through Adolescent and Youth Leadership : A Case Study on Sexual and Reproductive Health from Gujarat, India', Gender & Development 29, no. 1 (2 janvier 2021) : 151-69.

12. AECID, WeDecide et UNFPA, 'Young Persons with Disabilities : Global Study on Ending Gender-Based Violence and Realising Sexual and Reproductive Health and Rights', 2018.

13. Cathy Vaughan et al, 'Building Capacity for a Disability-Inclusive Response to Violence against Women and Girls : Experiences from the W-DARE Project in the Philippines', Gender & Development 24, no. 2 (3 mai 2016) : 245-60, <https://doi.org/10.1080/13552074.2016.1194031>.

handicapées en matière de SDRS, disponibles pour informer les activités de SDRS incluant le handicap». Les besoins en matière de planification familiale de 22 % des femmes et des filles handicapées âgées de 15 à 49 ans sont encore largement insatisfaits.¹⁴

En outre, les filles handicapées ont moins de chances d'accéder à une éducation de qualité que les garçons,¹⁵ en particulier dans les contextes délicats de réfugiés, de conflits armés ou encore de catastrophes naturelles. Par exemple, en 2013, l'UNICEF a indiqué que seulement 42 % des filles handicapées terminaient l'école primaire, contre 51 % des garçons handicapés.¹⁶ Les filles handicapées sont confrontées à de multiples obstacles. Elles sont plus exposées que les garçons à la violence, au harcèlement et à la traite, en particulier sur le chemin de l'école.¹⁷ La menstruation est stigmatisée dans le monde entier et la honte culturelle liée à ce processus naturel fait que les filles se sentent trop gênées pour participer pleinement à l'école. Le manque d'éducation et l'accès limité aux fournitures sanitaires sont des facteurs importants à prendre en compte, en particulier pour les filles handicapées qui doivent parfois compter sur un soignant, un membre de la famille ou un enseignant pour les aider.

Plus important encore, malgré les efforts déployés pour améliorer la représentation des femmes et des personnes handicapées dans la sphère politique, les femmes handicapées sont gravement sous-représentées dans la prise de décision, que ce soit au sein du gouvernement, des parlements, en tant que cadres supérieurs ou en tant que dirigeants. Par exemple, malgré la forte représentation des femmes à la Chambre des députés du Rwanda (60 %)¹⁸ et le fait qu'un siège soit réservé aux personnes handicapées,¹⁹ les femmes handicapées n'ont jamais été représentées au parlement. Les femmes handicapées éprouvent des difficultés à accéder à des postes de direction au sein des organisations de personnes handicapées (OPH), où les normes patriarcales prévalent.²⁰ Par exemple, «les femmes handicapées sont regroupées dans des comités ou des sections au sein d'or-

ganisations faïtières dirigées par des hommes, ce qui les tient à l'écart du processus de prise de décision».²¹ Elles sont également sous-représentées dans les institutions chargées de l'égalité des sexes : Dans près de la moitié des pays, les mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes ne comptent aucune femme handicapée parmi leurs membres.²²

Les femmes handicapées sont systématiquement exclues des programmes de financement et des espaces de prise de décision et sont souvent rendues invisibles. La plupart des politiques et programmes relatifs aux droits des femmes ne mentionnent pas les femmes handicapées ou les femmes sourdes, tandis que les politiques d'accessibilité ne traitent pas spécifiquement de la violence ou de la discrimination à l'égard des femmes. L'examen par le RAFHC des politiques en matière de violences basées sur le genre (VBG) au Canada entre 2015 et 2017 a révélé que les politiques du Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Canada comportaient systématiquement des notes de bas de page ou ne donnaient pas de genre aux femmes handicapées dans leurs politiques. Cette indifférence quant à la mention du genre des femmes handicapées est une pratique que le RAFHC a dénoncée à plusieurs reprises et qui consiste à regrouper des cohortes de femmes dans un document de recherche ou de politique, par exemple - les femmes autochtones, les femmes noires, les femmes rurales, les femmes âgées et les personnes handicapées connaissent des taux de pauvreté plus élevés.

14. UNDESA, «Rapport de l'ONU sur le handicap et le développement - Réaliser les ODD par, pour et avec les personnes handicapées», 2019.

15. Humanité et inclusion, «Brisons les silos maintenant ! Réaliser l'éducation pour l'inclusion des personnes handicapées dans un monde post-COVID», 2020.

16. UNICEF, «La situation des enfants dans le monde : Les enfants handicapés», 2013.

17. Vereinte Nationen, éd. Trafficking in Persons in the Context of Armed Conflict. Rapport mondial sur la traite des personnes, 4e (2018) (New York : Nations unies, 2018).

18. IPU Parline, «Rwanda : Chambre des députés», n.d.

19. Gouvernement de la République du Rwanda, «Power Sharing», s.d.

20. Humanité et Inclusion, «Humanité et Inclusion. Written Submission to the CEDAW Committee - General Discussion on «Equal and Inclusive Representation of Women in Decision-Making Systems» Women with Disabilities Are Falling through the Cracks of Laws, Policies and Practices» (Les femmes handicapées passent à travers les mailles du filet des lois, des politiques et des pratiques), 2023.

21. Diynaba Diallo, «Foreword : «A Place Is up for Grabs !», in Leadership des femmes handicapées : Stratégies de lutte contre la violence en Afrique de l'Ouest (Lyon : Humanité & Inclusion, 2022), 5-6.

22. ONU Femmes, «Issue Brief : Leadership et participation politique des femmes handicapées», 2019.



2. Financement du développement pour les femmes handicapées

Bien que la part de l'aide au développement d'outre-mer (ADO) liée au handicap ait augmenté de façon constante depuis 2015, les projets d'aide dont l'objectif principal est de soutenir les personnes handicapées représentent moins de 2 % (pour un total de 3,2 milliards de dollars) de l'ensemble de l'ADO internationale.²³ Près de la moitié de l'ensemble de l'aide incluant le handicap est intégrée et, malheureusement, un trop grand nombre d'entre elles ne sont pas véritablement inclusives ou conformes à la CDPH.

En 2018, le financement des projets d'inclusion du handicap s'élevait à un peu moins d'un milliard de dollars US, ce qui équivaut à moins d'un dollar US par personne handicapée dans les économies en développement.²⁴ Même les cinq donateurs les plus axés sur l'inclusion du handicap (le Canada, l'Australie, la Suède, la Belgique et la Finlande) ne consacrent en moyenne que 3 % de leur aide à cette fin.²⁵ En 2020, la part des projets ayant obtenu une note positive en matière d'inclusion des personnes handicapées est restée faible : «Quelque 84 % des projets applicables ont obtenu une note de 0, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas ciblé l'inclusion des personnes handicapées de manière significative.²⁶ Peu de données sont disponibles sur l'intersection du genre et du handicap.

Le Canada a pris des engagements importants pour faire progresser l'inclusion des personnes handicapées et l'égalité des sexes dans les programmes d'aide internationale par le biais de sa Politique d'aide internationale féministe (PAIF) et a réitéré cet engagement lors des Sommets mondiaux des personnes handicapées de 2018 et 2022. La PAIF promet une approche intersectionnelle de l'aide internationale qui est basée sur les droits de l'homme et qui inclut les femmes et les filles handicapées. En outre, la lettre de mandat de la ministre du Développement international pour 2019 comprend spécifiquement un engagement à fournir une assistance accrue aux personnes handicapées dans les pays en développement. Cependant, alors que le Canada a déclaré les parts les plus élevées de l'ADO engagées en faveur de l'égalité des sexes pour 2020-21 (90 %),²⁷ trop peu a été canalisé vers les femmes et les filles handicapées. Dans le cadre de son rapport 2023, la vérificatrice générale du Canada a recommandé de mettre davantage l'accent sur l'intersectionnalité et l'inclusion : «le processus d'évaluation de l'égalité des sexes du ministère pour les projets n'a pas systématiquement inclus l'analyse des facteurs d'identification qui se recoupent, à l'exception de l'âge».²⁸

Affaires mondiales Canada, RAFH Canada et le Live Work Well Centre de l'Université de Guelph, dirigé par le professeur Deborah Stienstra, collaborent actuellement dans le contexte spécifique d'une initiative novatrice du CRSH (Conseil de recherches en sciences humaines) d'une durée de sept ans, EDID – Engendering Disability-Inclusive Development (Engagement des personnes handicapées dans le développement). Ce partenariat unique entre la société civile, le monde universitaire et le gouvernement offre au département la possibilité d'aller plus loin et de développer véritablement un modèle intersectionnel et inclusif pour l'ADO.

23. Development Initiatives, «Disability-Inclusive ODA : Aid Data on Donors, Channels, Recipients», juillet 2020.

24. Development Initiatives, «Disability-Inclusive ODA : Aid Data on Donors, Channels, Recipients», juillet 2020.

25. Development Initiatives, «Disability-Inclusive ODA : Aid Data on Donors, Channels, Recipients», juillet 2020.

26. Forum européen des personnes handicapées, «Annual Report- EC Spending on Disability Inclusion in Global Actions 2018-2020», 2022.

27. OCDE, «Aide publique au développement pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en 2020-21 : A Snapshot», 2023.

28. Auditeur général du Canada, «Rapport 4 : Assistance internationale à l'appui de l'égalité des sexes - Affaires mondiales Canada», 2023.





Olga, présidente de l'OFAB et créatrice du Club des filles, avec Merveille, 11 ans et Ornella, 16 ans. Le club des filles a été créé par l'Organisation des femmes aveugles du Bénin (OFAB) pour former les femmes handicapées leaders de demain. Le club rassemble des filles et des jeunes femmes âgées de 10 à 20 ans souffrant de déficiences visuelles. Le club leur offre un espace sûr et unique où elles peuvent poser des questions et apprendre les unes des autres. Elles se réunissent au moins une fois par mois pour discuter de questions telles que les droits des femmes, la menstruation et la violence fondée sur le genre, et pour s'initier au leadership féminin, à la prise de parole en public, etc. Le club des filles leur permet de développer leur confiance en elles et leurs connaissances. HI soutient l'OFAB et le club des filles par le biais du projet Making it Work.

© J. MALAURY / HI

3. Genre et handicaps : bonnes pratiques et leçons apprises

Renforcer la voix et le leadership des femmes handicapées et de leurs organisations

Le Forum mondial sur le leadership des femmes handicapées (FMLFH) est un collectif diversifié de femmes leaders handicapées et un forum multipartite pour faire avancer les solutions pratiques dans le développement des priorités mondiales. Dédié à l'inclusion réelle et aux résultats aux niveaux mondial, régional, national et local, le Forum mondial veille à ce que les personnes qui se défendent elles-mêmes, en particulier dans les pays du Sud, soient impliquées dans la prise de décision et que la communauté internationale soutienne leur action sur le terrain.

En 2023, le Forum mondial a commencé à mettre en place un réseau de femmes expertes en matière de handicap, représentant 15 pays et diverses identités croisées. Au cours de sa première année d'existence, le FMLFH a fourni une plateforme pour des conversations ciblées, comme le soutien aux femmes handicapées déplacées par les inondations au Pakistan. Le FMLFH a également développé des protocoles de communication accessibles pour assurer une participation égale et significative entre les experts malgré un accès technologique inégal. En 2024, le FMLFH avancera comme un front uni de femmes leaders handicapées et d'alliés des droits de l'homme et du développement en lançant ses activités phares conformément à cette nouvelle phase d'action accélérée vers les ODD.

Actuellement, RAFH Canada et STEP (Pakistan) sont les co-responsables de ce collectif. Travaillant en étroite collaboration avec l'UNDESA et ONU Femmes, le FMLFH représente un changement de paradigme dans l'organisation et le leadership féministes internationaux. Basé sur la PAIF du

Canada et sur des engagements plus larges à la réalisation des ODD et aux politiques et programmes qui embrassent l'ACS+ et plus récemment le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap du Canada, le FMLFH est une plateforme idéale pour commencer un engagement renouvelé et approfondi pour renforcer le leadership des femmes et de leurs organisations, en particulier celles du sud global.

Un autre exemple est l'initiative Making it Work de Humanité & Inclusion (HI), qui soutient les organisations et réseaux locaux de femmes handicapées qui travaillent à promouvoir les droits des femmes et à faire progresser l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans plusieurs pays d'Afrique. Comme les organisations locales de femmes handicapées manquent cruellement de ressources, l'initiative renforce la capacité institutionnelle et la durabilité des organisations locales, et contribue à accroître l'efficacité de la programmation et du plaidoyer de première ligne, en particulier en ce qui concerne la violence liée au sexe et l'avancement des droits des femmes handicapées. En tant qu'initiative régionale, HI organise également des espaces d'échange et de travail collaboratif pour permettre aux femmes handicapées dirigeantes de mener un plaidoyer commun efficace aux niveaux national et international et d'accéder aux forums internationaux.

Lors de la conférence «Women Deliver» qui s'est tenue à Kigali en 2023, HI a soutenu la participation d'Adelaide Niyigina, directrice de l'Association burundaise de promotion des droits des femmes handicapées. Elle a fait remarquer qu'elle était souvent la seule femme handicapée à la table, car les femmes handicapées sont trop souvent exclues de ces forums mondiaux.

Garantir des services et des systèmes de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR) ouverts à tous et à toutes

Une approche multisectorielle, qui implique un partenariat avec des organisations dirigées par des femmes handicapées, un soutien aux prestataires de services de santé aux niveaux mondial et national afin de réduire la discrimination, et une éducation sexuelle complète pour réduire la stigmatisation et les pratiques qui ne sont pas adaptées aux besoins des femmes et des adolescents handicapés, est une stratégie efficace pour garantir des services de santé et des droits sexuels et reproductifs inclusifs. Ainsi, le projet ENSEMBLE de HI au Sénégal et au Togo contribue à l'autonomie des femmes et des filles, à la réduction des besoins non satisfaits en matière d'informations et de services relatifs aux droits sexuels et reproductifs, et au plaidoyer en faveur d'une plus grande inclusion du handicap et de l'égalité des sexes dans le secteur de la santé.

Un autre exemple d'initiative centrée sur les femmes et les filles handicapées est W-DARE²⁹, qui a cherché à générer des données et à accroître les connaissances sur l'expérience vécue par les femmes handicapées aux Philippines par le biais d'une recherche-action participative.

Les pratiques de recherche-action participative reconnaissent que les méthodes de recherche doivent soutenir les objectifs généraux d'autonomisation et de justice sociale et visent à modifier l'alignement du pouvoir au sein du processus de recherche grâce à la participation des bénéficiaires et des sujets de la recherche.

Les organisations de personnes handicapées (OPH) ont été façonnées par des normes sociales et culturelles qui limitent la participation des femmes

L'un des principaux enseignements tirés est que les OPH n'intègrent pas toujours les femmes handicapées et que peu d'entre elles occupent des postes de direction. Il est nécessaire d'investir davantage dans des espaces qui renforcent le leadership des femmes handicapées et leur accès à la prise de décision. Le RAFHC recommande de créer des occasions afin de mettre en évidence les capacités et les contributions des femmes handicapées, et de développer le leadership chez les filles et les femmes handicapées.³⁰

29. Cathy Vaughan et al, 'W-DARE : A Three-Year Program of Participatory Action Research to Improve the Sexual and Reproductive Health of Women with Disabilities in the Philippines', BMC Public Health 15, no 1 (décembre 2015) : 984.

30. DAWN Canada, «More Than A Footnote : Infographic» (Plus qu'une note de bas de page : infographie).



Fama Ka est une femme handicapée visuelle qui habite à Pikine, au Sénégal. Elle est éducatrice, formatrice en braille et en langue arabe. Elle est aussi formatrice de céréales locales et responsable du centre d'écoute de violences faites aux femmes de Pikine, partenaire du projet Making It Work. Malgré les difficultés qu'elle rencontre pour se déplacer à cause de son handicap, elle est autonome dans son lieu de travail et chez elle. Au Sénégal, HI participe avec Urbaconsulting à une étude financée par la Banque Mondiale pour promouvoir l'accessibilité universelle, notamment dans les projets de logements abordables. L'étude se poursuivra jusqu'en 2024 pour proposer un guide sur l'accessibilité universelle adapté au contexte sénégalais.

4. Recommandations

1. Obtenir des fonds pour soutenir le financement de base et le développement des capacités des organisations dirigées par des femmes handicapées, des mouvements féministes intersectionnels et des activistes dans le Sud global.

Les organisations dirigées par des femmes handicapées, qui manquent cruellement de ressources, sont des acteurs centraux de la défense de politiques inclusives et de la lutte contre les inégalités structurelles créées par les systèmes de discrimination fondée sur la capacité physique, le racisme, le classisme, la xénophobie et le patriarcat, ainsi que par d'autres systèmes d'oppression intersectionnels qui génèrent une discrimination intersectionnelle.³¹ Ces organisations sont en première ligne pour soutenir les survivants de la violence liée au sexe, en particulier les femmes et les enfants handicapés, et sont des acteurs clés dans la mobilisation et le plaidoyer en faveur de politiques et de programmes gouvernementaux plus inclusifs.

2. Reconnaître que les organisations de femmes handicapées sont des acteurs essentiels et assurer une représentation effective des femmes handicapées en tant que défenseurs des droits de l'homme.

Les femmes handicapées sont confrontées à des obstacles qui les empêchent de participer à la prise de décision au sein des gouvernements, des Nations unies et des agences de financement. Il en résulte que peu d'initiatives et d'interventions répondent aux préoccupations et aux priorités réelles des femmes handicapées. Les consultations des parties prenantes avec la société civile, en particulier avec les organisations dirigées par le WWD, sont un facteur clé pour garantir que les politiques et les activités prennent activement en compte les besoins des personnes handicapées.

3. Réserver des fonds pour l'intégration du handicap dans les programmes relatifs aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Renforcer l'intégration de l'inclusion dans les secteurs de l'humanitaire et du développement, en utilisant des marqueurs de handicap et de genre pour suivre le financement de l'inclusion et rendre compte des indicateurs d'équité (par exemple, les donateurs peuvent utiliser le «marqueur OCDE-CAD» sur le handicap et le genre) mais veiller toutefois à ce que les stratégies soient adaptées pour tenir compte du handicap de manière substantielle. Les études montrent qu'une approche ciblée garantit réellement des services spécifiques au handicap et inclusifs du point de vue du genre,³² car trop souvent les projets incluant les marqueurs ne traitent pas réellement du handicap.

4. Collecter, analyser et communiquer des données sur le handicap, en plus des données ventilées par âge et par sexe.

Sans collecte de données ventilées par handicap et par sexe, il est impossible de voir si les financements profitent aux femmes et aux filles handicapées. À l'instar des programmes d'intégration de la dimension de genre il y a 20 ans, il arrive trop souvent que des propositions soient présentées avec la promesse d'inclure les femmes et les filles handicapées, mais que les rapports soient incapables de prouver qui est inclus et qui est absent des initiatives et des programmes.

5. Veiller à ce que les initiatives sectorielles de l'ADO, telles que la santé et les droits sexuels et reproductifs, la violence liée au sexe, les soins et l'éducation, intègrent les femmes handicapées.

L'engagement décennal du Canada à faire progresser la santé et les droits des femmes et des filles dans le monde (2020-2030), de 1,4 milliard de dollars par an, dont 700 millions seront consacrés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, doit reconnaître l'autonomie corporelle et la sexualité des femmes handicapées ainsi que la stigmatisation et la discrimination existantes et omniprésentes dans les services de santé, l'éducation et les systèmes de justice. Dans l'économie des soins, il convient de reconnaître davantage les femmes handicapées en tant qu'aïdants, parents et membres âgés de la communauté, plutôt que de les considérer uniquement comme des bénéficiaires de soins.

31. Nepveux, 'So That the Stew Reaches Everybody': Shanaaz Majiet et Adelene Africa, 'Women with Disabilities in Leadership: The Challenges of Patriarchy', Agenda 29, no. 2 (3 avril 2015) : 101-11.

32. Kathy Al Ju'beh, «Disability Inclusive Development Toolkit» (CBM, janvier 2017).



© J. MALAURY / HI

NOTE D'INFORMATION RÉDIGÉE PAR

BONNIE BRAYTON
Directrice générale
DAWN Canada
www.dawncanada.net

DEBORAH STIENSTRA
Directrice
Live Work Well Research Centre
Professeure, Science politique
www.liveworkwell.ca

ANNE DELORME
Directrice générale
Humanité & Inclusion Canada
www.hi-canada.org

